



## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS** est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 7 août 2023, à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivante :

- Demande de Catherine Beauchesne, concernant l'immeuble situé au 77, 13<sup>e</sup> Rang, et ayant pour objet, si la demande était acceptée, l'aménagement d'un logement complémentaire (bigénérationnel), en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12, et concernant l'article suivant:

- Article 7.1.5, paragraphe 1, d) qui mentionne ce qui suit :

*«Le logement complémentaire peut occuper au maximum 40 % de la superficie de plancher total du logement principal.»*

Le logement occupera une superficie de 54 % environ de la superficie de plancher totale du logement principal.

- Demande de Mylène Boissonneault et Bertin Gagnon-Bégin, concernant l'immeuble situé au 23, rue des Diamants Sud, et ayant pour objet, si la demande était acceptée, la construction d'un abri d'auto, en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12:

- Article 7.2.5 qui mentionne ce qui suit :

*«Les seuls bâtiments accessoires autorisés pour une habitation unifamiliale ou bifamiliale sont :*

- *1 garage attaché (contigu) ou 1 abri d'auto.»*

L'habitation unifamiliale projetée aurait un garage attaché et un abri d'auto.

- Demande de Catherine Gaulin et Alex Marquis, concernant l'immeuble situé au 30, rue Joncas, et ayant pour objet, si la demande était acceptée, la régularisation de l'implantation de la maison unifamiliale, en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12, annexe 2:

- Selon la grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone, une maison unifamiliale isolée dans la zone H7 doit être à 7,5 mètres de la ligne avant. La maison est implantée à 4,95 mètres de la rue Dumas.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse [alemieux@kingseyfalls.ca](mailto:alemieux@kingseyfalls.ca) avant le 7 août 2023 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 19 juillet 2023.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière